

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix – Travail – Patrie
 MINISTERE DE LA PROMOTION
 DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE
 SECRETARIAT GENERAL
 DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
 SCUS DIRECTION DU BUDGET, DU MATERIEL
 ET DE LA MAINTENANCE
 SERVICE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace – Work – Fatherland
 MINISTRY OF WOMEN'S
 EMPOWERMENT AND THE FAMILY
 SECRETARIAT GENERAL
 DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS
 SUB-DEPARTMENT OF THE BUDGET,
 EQUIPMENT AND MAINTENANCE
 PUBLIC CONTRACT'S SERVICE

DECISION N°25/0107 /D/MINPROFF/SG/DAG/SDBMM/SMP DU JUIN 2025

Portant attribution du marché passé suivant l'Appel d'Offres National Ouvert n°005/AONO/MINPROFF/CIPM/2025 du 08 avril 2025 pour la fourniture du matériel informatique au Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille

LE MINISTRE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE,

Vu la constitution ;
 vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
 vu la loi n°2024/019 du 23 décembre 2024 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2025 ;
 vu le décret n°77/41 du 03 février 1977 fixant les attributions et l'organisation des contrôles financiers auprès des départements ministériels ;
 vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
 vu le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
 vu le décret n°2012/638 du 21 décembre 2012 portant organisation du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille ;
 vu le décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
 vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 vu le décret 2019/191 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
 vu l'arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales applicables aux Marchés Publics ;
 vu la décision n°000000060/D/MINMAP/SG/DAJ du 04 janvier 2019 constatant la composition des Commissions Ministérielles de Passation des Marchés ;
 vu la circulaire n° 00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;

Considérant la lettre n°25/0010/L/MINPROFF/CIPM du 12 juin 2025 de la Commission Interne de Passation des Marchés relative à la proposition d'attribution du marché de fourniture, du matériel informatique au MINPROFF.

Considérant les nécessités de service,
DECIDE :

Article 1 : la Société ci-dessous citée est attributaire de la Lettre Commande pour la fourniture du matériel informatique au Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille, conformément au tableau ci-après:

Attributaire	Nature des prestations	Lieu d'exécution	Montant TTC (FCFA)	Délai d'exécution
Société Intek SARL B P : 12 841 Yaoundé, Tél: 677 77 66 84	Fourniture du matériel informatique au Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille.	MINPROFF	74 531 250	trente (30) jours

Article 2 : le mandataire de cette Société est invité à se présenter à la Direction des Affaires Générales, Sous-direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance, Service des Marchés Publics, pour l'établissement du Marché correspondant.

Article 3 : la présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Yaoundé, le

AMPLIATIONS :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- CIPM/MINPROFF;
- CFC/MINPROFF ;
- CHRONO/ARCHIVES.

Le Ministre de la Promotion de la
Femme et de la Famille

